

ou d'assistance financière à l'égard des travaux de recherche, représente un pourcentage considérable du secours destiné aux universités.

Pour garder un rang convenable dans le domaine scientifique, il faut acquérir de l'équipement de plus en plus moderne et coûteux. Ainsi, non seulement le nombre de chercheurs augmente mais le coût par chercheur aussi.

Les investissements du gouvernement dans le domaine scientifique ont contribué de façon significative à l'économie canadienne. On propose donc dans ces prévisions budgétaires d'augmenter l'aide aux universités de 33.6 p. 100 par rapport au montant qui figure dans le budget principal des dépenses de la dernière année financière.

Sous le poste n° 15, l'aide à l'industrie, l'augmentation de l'appui prévu à la recherche industrielle dépasse d'environ 30 p. 100 le montant voté lors de la dernière année financière. Le programme fait des progrès satisfaisants. A noter qu'au début de l'année financière en cours, 160 projets étaient en cours aux termes du programme d'aide à la recherche industrielle. Ces projets ont été répartis entre les sociétés, petites et grandes, et déjà des résultats très prometteurs s'annoncent. L'expansion de ce programme est limitée parce que l'industrie a de la difficulté à recruter du personnel, surtout des scientifiques d'expérience.

Au sujet du poste n° 5, je puis dire qu'à part le fonctionnement des laboratoires, on prévoit que le coût des programmes de construction pour l'année financière 1966-1967 s'élèvera à environ 7.1 millions de dollars, montant qui sera affecté presque complètement à des projets importants qui figuraient dans les prévisions budgétaires des années passées. La construction du laboratoire des structures pour l'Établissement aéronautique national a toutefois été remise cette année.

Vu que ces prévisions budgétaires ont été examinées d'assez près par le comité approprié de la Chambre, j'ose espérer que la Chambre consentira à les adopter maintenant.

M. Grafftey: Monsieur le président, j'aimerais d'abord remercier le ministre de sa déclaration. Je suis toutefois déçu sur un point: il s'agit de la série des réunions tenues récemment à Ottawa par des représentants fédéraux, provinciaux, et par d'autres intéressés, au sujet des tragédies routières. Avec l'appui de ce côté-ci de la Chambre, le ministre a pris l'initiative de convoquer à une série d'études, ici à Ottawa, les fonctionnaires fédéraux intéressés et leurs homologues provinciaux, ainsi que des spécialistes en technique de sécurité routière, des médecins, des représentants des associations d'automobilistes et des dirigeants du Conseil de la sécurité routière. En étudiant

les critères relatifs à la route, au chauffeur et à l'automobile, nous avons pensé que, même si nous ne nous servions pas des connaissances que nous possédions déjà, il fallait en connaître bien davantage au sujet des automobiles et des tragédies routières. Aussi, le comité a, en deux occasions, recommandé unanimement que le gouvernement établisse, à Ottawa, un centre national de recherches en matière de prévention des accidents, sous l'égide du Conseil national de recherches. J'ignore si le moment est propice à une annonce du ministre à ce sujet.

A mon avis, il importe de créer le plutôt possible, ici à Ottawa, sous les auspices du Conseil national de recherches, un centre de recherche national pour la prévention des accidents. Il y aurait aussi lieu, je crois, de présenter à la Chambre un rapport sur les conclusions auxquelles ces réunions ont permis d'aboutir. Je félicite le ministre d'avoir organisé ces réunions qui, en dépit de certaines frustrations, nous ont permis de constater que nous sommes dépourvus de renseignements sur les conducteurs, sur les véhicules automobiles et sur les routes. Nous manquons de renseignements uniformes et à jour. Un centre de recherche national sur la prévention des accidents nous permettrait, entre autres, de coordonner les renseignements contenus dans les rapports uniformes et exhaustifs des provinces et des municipalités.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exhorter le ministre et ses collaborateurs, comme nous l'avons fait ici auparavant, à rechercher les moyens d'entrer en collaboration avec l'État de New York, par l'intermédiaire du Conseil national de recherches, si possible, pour la mise au point du prototype de véhicule automobile présentant toutes garanties de sécurité dont on y a entrepris la construction. Le gouverneur Rockefeller a reçu maintenant l'approbation nécessaire à la majoration des crédits et, je l'ai déjà dit à maintes et maintes reprises, le Canada, en raison notamment de son climat et des travaux préparatoires du Conseil national de recherches, a un rôle positif à jouer dans la construction de ce prototype d'automobile qui offre toutes garanties de sécurité.

• (4.40 p.m.)

La voiture n'est que l'un des trois aspects de ce problème; ce n'est que le microbe dans cette épidémie d'accidents de la route. La route est le milieu et l'automobiliste, l'agent. Une fois construit, un prototype de ce genre nous permettrait d'établir des normes de fonctionnement. Ce serait utile aux fonctionnaires publics qui veulent codifier des normes relativement à l'automobiliste, à la voiture et à la route.